

**Frédérique ROLET**  
Secrétaire Générale du SNES-FSU

à

**Monsieur Jean-Michel BLANQUER**  
**Ministre de l'Éducation Nationale**  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

Paris, le 15 février 2018

Monsieur le Ministre,

Nous tenons à vous faire part de la vive inquiétude suscitée chez les psychologues de l'Éducation nationale du second degré par plusieurs annonces et décisions récentes concernant l'orientation scolaire.

En effet, nos collègues n'ont pas compris pourquoi la future loi ORE (Orientation et Réussite des Étudiants) ne mentionnait pas l'intervention des Psychologues de la spécialité « Éducation, Développement et conseil en orientation scolaire et professionnel » alors que dans les établissements ils étaient largement sollicités pour informer les élèves, les parents et former les professeurs principaux.

Ces interrogations ont été confortées par les dernières déclarations de l'Association des Régions de France sur un transfert probable de l'orientation scolaire et des PsyEN EDO aux régions ainsi que par les dernières propositions du rapport de Monsieur le sénateur Groperrin.

Ces annonces prennent un caractère d'autant plus inquiétant après la communication du premier Ministre sur le « plan de départs volontaires » proposé par le Ministre de l'action et des comptes publics dans le cadre de la réforme de l'État. Elles font resurgir un schéma de décentralisation des CIO et des personnels largement repoussé par la profession en 2003 et 2013.

Non seulement, ces projets rompraient l'équilibre des compétences entre l'État et les régions patiemment construit dans la loi du 5 mars 2014, mais ils réduiraient aussi pour de nombreux jeunes, surtout ceux issus des milieux les moins familiers du système scolaire, l'ensemble des voies possibles au plus socialement probable.

Pour le SNES-FSU, la projection des jeunes dans des projets de formation ambitieux, débouchant sur la réussite et l'accès à la qualification nécessite un accompagnement qui prenne en compte la spécificité de la période de l'adolescence. Durant cette période, les questions d'avenir ne peuvent se concevoir comme des plans stratégiques de carrière ni par des considérations uniquement guidée par les probabilités d'insertion professionnelle.

Nous souhaitons donc, Monsieur le Ministre, pouvoir être reçus rapidement pour connaître vos intentions concernant le service public d'orientation de l'Éducation nationale et de ses personnels. Par ailleurs, plusieurs textes concernant les Psychologues de l'Éducation nationale sont encore en attente et conduisent dans certains cas à priver certains de nos collègues des indemnités auxquelles ils avaient droit jusqu'ici. Nous souhaiterions donc également pouvoir aborder ce dossier.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de nos salutations respectueuses.

Frédérique ROLET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Rolet' with a stylized flourish at the end.